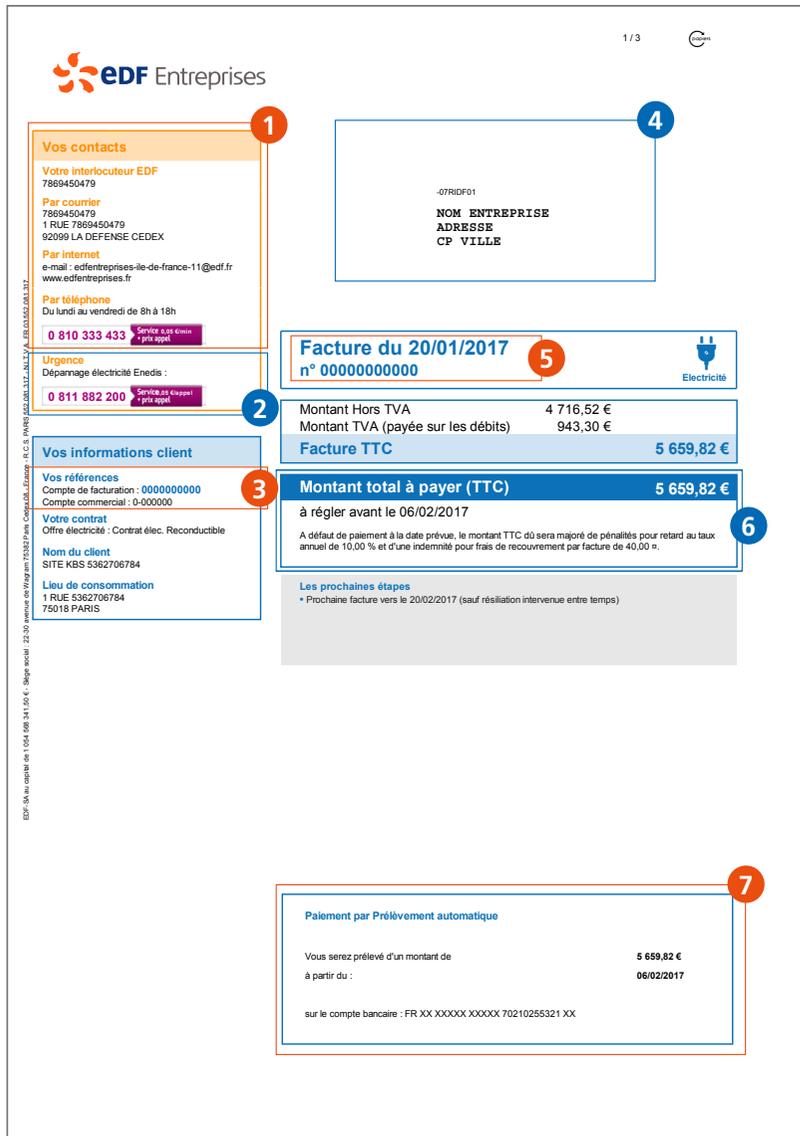


COMPRENDRE VOTRE NOUVELLE FACTURE

Dans une démarche d'amélioration, la présentation de votre facture évolue pour plus de clarté !
Vous trouverez ci-dessous toutes les explications nécessaires à sa compréhension.



1 Vos contacts

Votre interlocuteur EDF
7869450479
Par courrier
7869450479
1 RUE 7869450479
92099 LA DEFENSE CEDEX
Par internet
e-mail : edfentreprises-le-de-france-11@edf.fr
www.edfentreprises.fr
Par téléphone
Du lundi au vendredi de 8h à 18h
0 810 333 433 Service à la clientèle
Urgences
Dépannage électricité Enedis :
0 811 882 200 Service de conseil

2 Vos informations client

Vos références
Compte de facturation : 0000000000
Compte commercial : 0-0000000
Votre contrat
Offre électricité : Contrat élec. Reconductible
Nom du client
SITE KBS 4362706784
Lieu de consommation
1 RUE 5362706784
75018 PARIS

3 Vos références

Compte de facturation : 0000000000
Compte commercial : 0-0000000

4 Adresse de facturation

-07RIDF01
NOM ENTREPRISE
ADRESSE
CP VILLE

5 Identification de facture

Facture du 20/01/2017
n° 00000000000

Montant Hors TVA	4 716,52 €
Montant TVA (payée sur les débits)	943,30 €
Facture TTC	5 659,82 €

6 Synthèse

Montant total à payer (TTC) 5 659,82 €
à régler avant le 06/02/2017
A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 10,00 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes
* Prochaine facture vers le 20/02/2017 (sauf réévaluation intervenue entre temps)

7 Moyen de paiement

Paiement par Prélèvement automatique

Vous serez prélevé d'un montant de 5 659,82 €
à partir du : 06/02/2017
sur le compte bancaire : FR XX XXXXX XXXXX 70210255321 XX

1 Contact EDF Entreprises

Coordonnées postales et téléphoniques du service Client EDF Entreprises qui vous conseille et assure la gestion de votre contrat, à contacter pour toutes questions relatives à votre contrat, vos factures, les offres d'électricité et de gaz naturel.

2 Dépannage

Numéro à composer pour contacter les services dépannage du gestionnaire du réseau de distribution en cas de problème technique (ex : coupure d'alimentation) sur le site concerné.

3 Références

Le numéro de votre compte de facturation vous sera demandé pour tout contact téléphonique avec EDF Entreprises. Le numéro de votre compte commercial vous permet d'identifier vos contrats sur votre Espace Client.

4 Adresse de facturation

Adresse utilisée pour l'envoi de vos factures.

5 Identification de facture

Nature du document (facture ou avoir), numéro et date d'émission de la facture.

6 Synthèse

Montant total TTC de la facture tenant compte de vos avoirs et/ou sommes restant dues.

7 Moyen de paiement

Cette rubrique indique le moyen de paiement pour lequel vous avez opté et les instructions de paiement relatives.



1 Identification de facture

Nature du document (facture ou avoir), numéro et date d'émission de la facture.

2 L'essentiel de votre contrat

Cette rubrique regroupe vos principales informations contractuelles : la référence, la date de prise d'effet, la date d'échéance et le nom ou type de contrat souscrit. Un contrat de marché est un contrat dont le prix est déterminé par votre fournisseur d'énergie. Vous retrouvez également le nom et l'adresse du lieu de consommation ainsi que sa référence acheminement (référence partagée entre le gestionnaire du réseau de distribution et votre fournisseur EDF Entreprises).

3 Evolution de la consommation facturée

Cette rubrique présente votre consommation facturée en kWh sur les 12 derniers mois. Elle est présentée sous la forme d'un histogramme afin de vous en faciliter la lecture.

4 Total EDF Electricité

Cette rubrique regroupe les montants d'abonnements et de consommations facturés avec le détail des quantités et des prix unitaires.

5 Utilisation du réseau de distribution électricité et prestations techniques TURPE

Cette rubrique concerne le montant hors taxes du Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité (TURPE) et le montant des prestations techniques reversés aux gestionnaires publics de réseaux de distribution. Elle comprend notamment :

- **Composante de gestion** : elle couvre les coûts de gestion du gestionnaire de réseau pour le nombre de jours de la période.
- **Composante de comptage** : la composante de comptage couvre le contrôle du compteur électrique, son relevé, sa location et son entretien pour le nombre de jours de la période.
- **Composante de soutirage (fixe)*** : part fixe proportionnelle à l'option et à la Puissance Souscrite pondérée (PS).
- **Composante de soutirage (part variable)** : part variable proportionnelle à l'énergie consommée par période horosaisonnaire. Les éventuels dépassements de puissance souscrite ou les prestations réalisées par le gestionnaire du réseau seront facturés dans cette rubrique.

* Elles sont facturées par anticipation sur la base de 30 jours puis régularisées sur le nombre de jours réels de la période, d'où la présence de plusieurs lignes : reprise (remboursement du montant payé par avance), échu (montant réellement dû) et à échoir (montant prévisionnel des 30 jours à venir).

6 Taxes et contributions

Les taxes et contributions sont collectées par tous les fournisseurs d'électricité notamment pour le compte de l'État et/ou des collectivités.

- **Contribution Tarifaire d'Acheminement électricité (CTA)** : Son assiette est calculée sur la part fixe du TURPE (composantes de gestion, de comptage et soutirage fixe) sur laquelle le taux de 27,04 %, défini par arrêté ministériel, est appliqué.
- **Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE)** : Elle est proportionnelle à la consommation et couvre les coûts inhérents aux missions de service public liés à la distribution d'électricité.
- **Taxe Communale sur la Conso Finale d'Electricité (TCCFE) et Taxe Départementale sur la Conso Finale d'Electricité (TDCFE)** : Elles sont proportionnelles à la consommation et sont reversées notamment à l'État et/ou aux collectivités. Leurs prix évoluent au 1^{er} janvier de chaque année.

L'assiette est la partie de la facture sur laquelle s'applique les taxes ou les contributions.

3 / 3 

SITE KBS 5362706784

Détail de votre facture du 20/01/2017 n° 10053917004

Données contrat	Données Point de Livraison
Contrat élec. Reconductible	Réf Acheminement Electricité : 9999999999400
Réf. de votre contrat XXX	
Prix non réglementés	
Souscrit depuis le 31/12/2015	
Venant à échéance le 30/11/2017	

Données comptage	Puissance(s) souscrite(s) (kW ou kVA)
Identifiant de comptage : 000000000000 Type de compteur : Compteur Jaune Electronique	Opérateur Heures pleines hiver 120
Acheminement : BT sup 36 kVA moyenne utilisation 4 postes	Opérateur Heures creuses hiver 120
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 120	Opérateur Heures pleines été 120
Changeement de saison tarifaire: été du 01/04 au 31/10 et hiver du 01/11 au 31/03	Opérateur Heures creuses été 120

Index (relevés / estimés)			
Heures Pleines Hiver	360638 le 16/12/2016	389921 le 16/01/2017	
Heures Creuses Hiver	356233 le 16/12/2016	363443 le 16/01/2017	
Heures Pleines Eté	651497 le 16/12/2016	651497 le 16/01/2017	
Heures Creuses Eté	497770 le 16/12/2016	497770 le 16/01/2017	

Puissances atteintes (kW ou kVA)		
Seuil haut	du 16/12/2016 au 16/01/2017 :	82
Seuil bas	du 16/12/2016 au 16/01/2017 :	0

Prix
Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé
Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edfentreprises.fr
Par décision des Pouvoirs Publics, les Tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) augmentent à compter du 01/08/2016. Pour en savoir plus, rendez-vous sur edfentreprises.fr ou edfcollectivites.fr

Résiliation
Délai de préavis de résiliation du contrat : 45 jours dans les conditions prévues à l'article "Date d'effet, Durée et Résiliation" des Conditions Particulières de Vente de vos contrats de fourniture d'énergie et de services.

Réclamations
Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en trois étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais :
Etape 1 : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact
Etape 2 : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Directeur Commercial Régional dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture.
Etape 3 : vous restez en désaccord avec la réponse du Directeur Commercial Régional, vous pouvez dans ce cas solliciter le Médiateur EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par écrit au Médiateur EDF - TSA 50026 - 75804 PARIS CEDEX 8.
Indépendamment de ce parcours en 3 étapes, si dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L.122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou par écrit au Médiateur national de l'énergie - Libre réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 9.

Origine 2015 de l'électricité :
89,7 % nucléaire, 6,9 % renouvelables (dont 6,3 % hydraulique), 1,5 % charbon, 0,8 % gaz, 1,1 % fioul. Indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr

1 Identification de facture

Nature du document (facture ou avoir), numéro et date d'émission de la facture.

2 L'essentiel de votre contrat

Cette rubrique regroupe vos principales informations contractuelles : la référence, la date de prise d'effet, la date d'échéance et le nom ou type de contrat souscrit.

Un contrat de marché est un contrat dont le prix est déterminé par votre fournisseur d'énergie.

Vous retrouvez également le nom et l'adresse du lieu de consommation ainsi que sa référence acheminement (référence partagée entre le gestionnaire du réseau de distribution et votre fournisseur EDF Entreprises).

3 Données de comptage et index

Il s'agit des informations relatives à vos données de comptage et à la puissance souscrite.

Vous retrouvez également les index de consommation relevés par le gestionnaire du réseau de distribution (Index en gras) et les index de consommation estimés (Index non gras).